

## **DELIBERATION 2017-83**

**LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.**

**PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. J-F PAINTRAND – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – M. VERNAY P.**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML procuration à Mme GUIRAUD I. – M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D.**

**ABSENTS EXCUSES : M. MARTIN-LAVAL B. – Mme MAUREL P. – M. DELON A. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. – M. CARABASSE P.**

**ABSENTS : M. ATLAN J. – Mme SALOMON ML**

**Madame Sophie VACQUIÉ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUVENTION A LA MAISON MEDICALE**

La Maison Médicale de Garde de Fabrègues, dont peut bénéficier chacun des habitants de la commune de Saint-Jean de Védas, a accueilli en 2016 4940 patients durant les heures de fermeture des cabinets médicaux.

L'ARS verse à l'association une subvention qui ne couvre pas toutes les dépenses de fonctionnement de la Maison Médicale. Les médecins effecteurs participent financièrement aux achats de matériel.

L'association demande un soutien financier qui permettrait d'assurer le salaire des secrétaires, et de renforcer les éléments de sécurité du local.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	<b>UNANIMITÉ</b>	Envoyé en préfecture le 13/11/2017
Contre	/	Reçu en préfecture le 13/11/2017
Abstention	/	Affiché le 13/11/2017
		ID : 034-213402704-20171109-2017_83-DE

**SLO**

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 3000 euros à l'Association Médicale de Garde Rurale, située à Cournonsec, qui gère la Maison Médicale de Garde de Fabrègues.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**

